

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 420

Artikel: L'initiative sur la protection des locataires : toujours les mêmes manœuvres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INITIATIVE SUR LA PROTECTION DES LOCATAIRES

Toujours les mêmes manœuvres

Allons bon ! Voilà maintenant « L'Atout » qui, dans ses colonnes hebdomadaires achetées dans les grands quotidiens romands, cite « Domaine Public » à l'appui de sa démonstration contre l'initiative « Pour une protection efficace des locataires »... L'idée n'est pas de toute première fraîcheur : les Groupements patronaux s'étaient, il y a quelques semaines, déjà autorisés de la même phrase extraite sans autres du texte paru dans DP 413 pour tenter de confondre les promoteurs de la dite initiative.

Il est bien sûr inutile de reprocher au rédacteur de « L'Atout » la pauvreté de ses petites manœuvres journalistiques. Elles font partie d'une campagne de presse — correspondance politique suisse à l'appui, on l'aura noté — qui aura surtout montré la faiblesse des arguments des opposants à l'initiative.

Une fois de plus, ce sont les mêmes mots qui réapparaissent : on brandit à tout va le spectre de l'« étatisation progressive de notre système économique et social » et cela permet d'éluder le débat sur le véritable contenu de propositions soumises à la consultation populaire. Le numéro est désormais bien rôdé : pour ne citer que deux exemples récents, il a déjà servi tel quel à propos de l'aménagement du territoire et de l'assurance-maladie. Suffira-t-il encore une fois à susciter un réflexe de défense à travers les cantons suisses ?

La parole à Jean Quéloz

Si vous n'avez pas été convaincus par le raisonnement de DP, écoutez au moins Jean Quéloz, secrétaire de l'Association vaudoise des locataires, un des hommes qui ont contribué à lancer l'initiative et qui répondait, en début de cette semaine

aux questions d'Alain Pichard (« 24 Heures », 12.9), lequel lui demandait, entre autres, si l'initiative débouchait sur une « atteinte de plus au libéralisme économique » : « Dans le domaine du logement, la loi de l'offre et de la demande ne joue pas. Elle ne joue que pour les appartements chers, mais pas pour la grande masse des appartements moyens (à preuve le peu de répercussions qu'a eues la baisse du taux hypothécaire sur les loyers...). L'initiative ne portera pas atteinte à la propriété privée en tant que telle, qui peut jouer un rôle bénéfique, mais elle empêchera les excès d'un libéralisme désordonné qui ces vingt dernières années ont causé d'importants dommages à l'économie générale en attisant l'inflation ».

Revenus des médecins une statistique de plus

Au début du mois, la Fédération des médecins suisses (FMH) publiait donc une nouvelle expertise concernant l'évolution des revenus des médecins libres praticiens dans notre pays. Le sujet est brûlant : on sait que le Conseil fédéral a été chargé, par voie de motion parlementaire, de produire un rapport sur « l'évolution de la situation des revenus des professions médicales et des prix médicaux ainsi que sur l'incidence de ces facteurs sur l'augmentation des frais dans le secteur de la santé publique ».

Il y a une année, une enquête menée en Suisse alémanique situait le revenu moyen brut des médecins suisses à plus de 250 000 francs... Aujourd'hui la puissante FMH rectifie le tir : selon ses calculs, la moyenne du revenu brut d'un libre praticien se monte pour 1971 à 110 800 francs, pour 1972 à 116 900 francs, pour 1973 à 128 700 francs, et pour 1974 à 138 400 francs. Tout est dans l'interprétation de ces chiffres ! On se demande quelles conclusions le Département fédéral de l'intérieur et l'Office fédéral des assurances sociales, directement concernés, tireront de la lecture de ce nouveau dossier.

Dans leur opusculé « Le secteur sanitaire suisse » (Ed. Hans Huber), Pierre Gygi et Heiner Henny produisaient l'année dernière des chiffres qui fournissent un premier élément d'appréciation si on les met en regard de ceux de la FMH, il s'agissait du total des dépenses occasionnées par les services des praticiens indépendants, une estimation faite sur la base de leurs revenus nets (moyenne cantonale) et de leurs frais généraux moyens; leur total pour 1973 : 1509 millions de francs, déduction faite de la propharmacie (quelque 2000 médecins alémaniques ont le droit de vendre eux-mêmes les produits pharmaceutiques qu'ils prescrivent). La « ventilation » par canton et par médecin (la colonne de droite donne les revenus bruts avant déduction des frais généraux et la moyenne pour la Suisse de 263 000 francs comprend une part de frais généraux d'environ un tiers) :

<i>Cantons</i>	<i>Dépense moyenne par médecin</i>
Zurich, Thurgovie, Appenzell AR, Appenzell AI, St-Gall, Schaffhouse	270 000
Grisons	223 000
Glaris, Uri, Schwyz, Zoug, Nidwald, Obwald, Lucerne	291 000
Berne	251 000
Bâle-Ville, Bâle-Campagne	312 000
Soleure, Argovie	283 000
Fribourg, Vaud, Valais	239 000
Tessin	245 000
Moyenne générale pour la Suisse	263 000

Note : Genève et Neuchâtel sont absents du tableau, faute de données suffisantes — Schaffhouse, Bâle-Ville, Argovie, Fribourg, Vaud Valais et Tessin sont les cantons sans propharmacie, tandis qu'à Zurich celle-ci est considérée comme « réduite ».